

Session des 18 & 19 juin 2018

Intervention de Jocelyne MARTIN

Pacte Territorial d'Insertion

M. le Président,
chers collègues,

La prise en compte des publics les plus éloignés de l'insertion est une préoccupation forte depuis de nombreuses années. L'attribution du RSA (et du RMI auparavant) permet à nos concitoyens qui connaissent des accidents de la vie, de faire face, de garder la tête hors de l'eau et de tout simplement vivre au quotidien. Dans le même temps, des dispositifs nombreux et variés ont vu le jour au fil des années afin d'accompagner, de remobiliser les individus vers une insertion sociale et professionnelle durable dans un contexte socio-économique fluctuant et globalement peu favorable.

Aujourd'hui que constatons nous ? Le contexte économique a largement évolué avec une reprise d'activité certaine. Au quotidien, nous constatons les difficultés des entreprises à aboutir dans leurs recrutements alors que le taux de chômage reste élevé. Ce qui réinterroge sur nos pratiques, sur les moyens déployés pour accompagner l'insertion des publics tant sur le volet professionnel que social. Le revenu de solidarité n'est pas à remettre en cause, il est indispensable pour pallier aux accidents de la vie auxquels on peut tous être confrontés. Mais aujourd'hui les moyens déployés ne font plus suffisamment levier. Nous avons, lors du vote du dernier budget, injecté des moyens financiers supplémentaires pour conduire des actions d'insertion. Mais ces moyens sont encore à renforcer pour permettre au plus grand nombre de sortir des dispositifs d'insertion, ceux qui sont le plus près de l'emploi par un accompagnement direct vers l'activité professionnelle, ceux qui en sont le plus loin par un accompagnement renforcé alliant retour à l'emploi et prise en compte des difficultés périphériques, y compris en situation professionnelle. C'est par une concertation renforcée entre l'ensemble des partenaires sur chacun des territoires et par la mise en place d'actions concrètes avec un accompagnement renforcé que les résultats évolueront favorablement.

Les différentes phases de concertation entre les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion conduites depuis 18 mois aboutissent aujourd'hui au travers le PTI (Pacte territorial pour l'emploi) à la prise en compte de ces différentes problématiques. Globalement, nous y adhérons.

Nous avons fait des propositions complémentaires pour alimenter le dispositif, l'une portant sur la mise en œuvre d'un portefeuille/portefolio de compétences. En effet les personnes intégrant les dispositifs d'insertion ont souvent à répéter leur présentation pour des parcours chaotiques. Les parcours sociaux, les compétences acquises sont diverses et variées mais pas toujours mises en avant par le bénéficiaire. La mise en œuvre d'un outil facilitant un suivi partagé et en continuité est des plus intéressants. J'ai bien noté que ce sujet était repris de façon transversale dans deux chantiers avec l'étude de faisabilité de création de l'outil en 2018, d'une part et la mise en œuvre de la reconnaissance des compétences en 2019, d'autre part. La loi « Liberté pour choisir son avenir professionnel », actuellement en cours de discussion, vise à donner une place plus importante à la personne dans sa recherche de formation, dans sa recherche d'emploi mais encore faut-il donner les moyens pour

permettre à chacun cet investissement dans son parcours. Je pense que sur le sujet nous avons un rôle à jouer. Un outil type porte folio est incontournable pour que chacun porte son avenir.

Un autre sujet nous préoccupe celui de l'acquisition des savoir de base en termes de Lire Ecrire Compter. Ce point ne ressort pas dans la présentation des différentes actions. Il est pourtant important voire primordial d'accompagner les bénéficiaires dans ces acquisitions afin de faciliter leur insertion. Une attention tout particulière est à porter sur l'acquisition du vocabulaire professionnel et technique, et encore plus particulièrement avec les populations migrantes. Avec la disparition du LEC sur le secteur angevin, l'absence de prise en compte de ces difficultés présente un réel frein à l'insertion. Il est proposé d'engager des négociations avec les partenaires au second semestre 2018 pour une inscription du chantier en 2019. Ce chantier est vraiment à conduire au plus vite. Les enjeux sont de taille et principalement sur le secteur angevin au regard de la disparition du LEC.

Nous avons bien noté que le pacte territorial pour l'emploi est évolutif. Les actions présentées sont de différentes natures, certaines avec une réalisation à court terme, voire déjà engagées, d'autres sont présentées en projets à terme plus lointain.

Pour réussir cette ambition des points restent à travailler, à approfondir. Je pense notamment à la gouvernance, à la mise en place d'autres actions.

La mise en œuvre d'une gouvernance forte est indispensable par territoire pour un tel dispositif. Pour ce faire, un comité de pilotage par bassin est à mettre en place afin d'évaluer, analyser, proposer et ajuster les actions en lien avec le public visé. Les MDE pouvaient assurer une partie de ces missions, mais leur disparition y met fin. Cet espace de concertations et d'échanges favorisera la mise en place d'actions en lien avec les orientations définies par l'ensemble des partenaires (Etat, Département, Agglomérations...). Pour ce qui concerne notre institution, 4 référents territoriaux ont été désignés ici dans cette assemblée, pour couvrir les 4 grands secteurs géographiques de notre département. J'en fais partie pour la zone Est de notre département. Aujourd'hui mon nom est indiqué dans le dossier. Mais au-delà, de cette désignation, je suis impatiente de **connaître avec précision la place, le rôle, les missions confiées à chacun et chacune de ces référents pour avancer de façon concrète et concertée dans les territoires.**

Autre point à travailler me semble-t-il : celui de l'évaluation qui nécessite des objectifs et indicateurs clairement identifiés, condition primordiale pour évaluer la réussite des actions conduites.

Il serait également intéressant d'étudier les modèles économiques des structures d'insertion qui parfois par leur organisation financière sont dans l'obligation de maintenir du public en insertion pour garantir un financement et un revenu pour la structure. Les structures d'insertion devront se concentrer sur les publics encore plus éloignés de l'emploi. Cette mutation peut engendrer des difficultés financières dans les structures. Des solutions sont à anticiper pour que les collectivités et les institutions déploient un accompagnement efficient qui permette aux structures d'insertion de poursuivre leur activité en direction du public le plus éloigné de l'emploi.

Concernant l'accès à l'emploi, relançons l'idée d'un chantier d'insertion dans le monde économique. Non pas pour créer des centaines de places nouvelles mais plutôt pour transférer des places actuelles de nos chantiers d'insertion qui connaissent parfois des difficultés de pilotage, de management et qui ainsi pourraient s'intégrer dans une activité économique classique. Dans ce cadre, **la méthodologie d'accompagnement dans le travail et dans la vie sociale pourrait s'intégrer dans une entreprise quelconque à travers une contractualisation avec le département et l'État.**

En parallèle, les entreprises ayant besoin de main d'œuvre aujourd'hui, évoluent pour devenir encore plus qu'hier des structures apprenantes. Pour réussir ce passage, l'accompagnement des publics en situation de précarité nécessite un accompagnement au sein même des entreprises. Expérimentons une autre forme d'accompagnement indispensable pour une intégration réussie en entreprise. En

effet, un certain nombre de personnes reste dans les structures d'insertion car au-delà de trouver un revenu et un travail elles y trouvent un accompagnement dans leur vie quotidienne. On pourrait imaginer qu'un certain nombre de personnes issues des structures d'insertion ou accompagnées par les travailleurs sociaux intègre le monde économique en s'engageant dans une activité salariale traditionnelle (CDD ou CDI) et continue dans le même temps à bénéficier d'un accompagnement sur des temps conciliables avec l'activité professionnelle, afin de lever les difficultés sociales rencontrées. Tous seraient gagnants, y compris l'entreprise.

Autre question qui se pose : la réelle disponibilité du demandeur d'emploi. **Il serait opportun d'engager une étude sur un panel de demandeurs d'emploi, connus ou inconnus des structures agissant dans le domaine de l'emploi, pour mesurer en quoi, les chômeurs, sont ou ne sont pas disponibles pour assurer un contrat travail.** Ce qui nul doute faciliterait le rapprochement entre l'offre et la demande.

Il est urgent de mesurer le potentiel des disponibilités et des compétences présentes pour répondre aux offres d'emploi sur chaque territoire. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est une préoccupation forte depuis quelques années. Elle est, bien sûr, à analyser au regard des offres à venir mais apprécier la demande est aussi incontournable pour réussir le rapprochement.

Aujourd'hui les employeurs notamment de saisonniers mettent en avant la difficulté de recrutement. **Pourquoi ne pas créer une plateforme de l'emploi occasionnel** en y intégrant tous les partenaires intéressés par la question c'est-à-dire, les employeurs économiques, les groupements d'employeurs, les associations d'insertion et en particulier les associations intermédiaires, les structures d'accompagnement, la mission locale et bien d'autres. Un tel dispositif éviterait le phénomène de concurrence entre structures. Il renforcerait la vision partagée et la mutualisation de moyens pour répondre au plus près de la demande économique en privilégiant le public en insertion. Dans ce cadre il serait intéressant d'expérimenter une nouvelle forme de rémunération pour le public. À ce jour le travail occasionnel est financé uniquement pendant la durée des contrats de travail ; le reste est pris en charge à travers des formes de minima sociaux ou d'allocations chômage. Pourquoi ne pas expérimenter un revenu constant sur la base d'un salaire mensualisé ? Il conviendrait que la plateforme garantisse une quantité d'activité la plus importante possible dans l'année, que l'absence d'activité ne soient plus un moment de galère pour les salariés embauchés temporairement. Le salarié aurait un interlocuteur unique, un employeur unique. Il bénéficierait d'un revenu mensualisé constant, financé, soit par son employeur, soit par les aides publiques. Il serait intéressant de conduire une expérimentation en ce sens qui pourrait voir le jour pour une dizaine de personnes. Cette action permettrait de tester la capacité à s'intégrer durablement grâce à une situation stabilisée.

Entre le lancement de la réflexion du PTI et aujourd'hui, on voit que le contexte a largement évolué. Mes propos n'auraient certainement pas été identiques il y a 18 mois. Une chose est certaine, Il est nécessaire de réinterroger nos pratiques, d'ajuster les dispositifs, de faire preuve d'agilité pour avancer dans un monde en constant mouvement. L'innovation doit trouver sa place dans les structures, la problématique de l'emploi doit être abordé de façon différente.

Nous validerons le PTI présenté. Nous le validerons car nous pensons qu'il définit un cadre de travail indispensable pour l'ensemble des partenaires. **Mais, il est urgent de développer de nouveaux projets qui s'appuient sur de nouveaux concepts de l'insertion.** Les actions que nous menons s'appuient sur des concepts d'insertion inventés il y a 20 ans. Aujourd'hui, ils sont usés, ils manquent réellement d'efficacité, au regard de la situation dans notre département et dans notre pays. La société a changé, l'exigence au travail de la part des employeurs est plus forte, l'investissement et l'engagement des salariés au travail se sont modifiés, le découragement des personnes en insertion intégrées dans nos dispositifs est parfois très grand. Il faut donc inventer de nouvelles modalités, pour recréer un engagement de tous pour une insertion réussie, de la part du monde économique, des structures qui accompagnent et des personnes en insertion elles-mêmes.

Nous serons attentifs à l'évolution du PTI, à sa réalisation. Nous tenons à prendre part à sa mise en œuvre dans un cadre clairement identifié. Mais nous n'accepterons pas au cours des prochains mois de cautionner un PTI si celui n'engage pas de véritables projets innovants avec nos partenaires. **Le département chef de file sur l'insertion, doit user de sa notoriété pour mobiliser les partenaires dans la démarche que nous vous proposons. Nous continuerons à être force de propositions et souhaitons qu'un travail concret soit engagé sur les propositions qui viennent d'être précisées.**